

ARRETE MUNICIPAL N°163.26.014**Nomenclature ACTES : 6.1**

Réglementant la circulation et le stationnement dans la rue du Stade, durant le chantier de création d'un réseau d'assainissement par l'entreprise LINGENHELD de DABO.

Le Maire de la Commune de DABO,

Vu les articles L 2542-1 et 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992,

Considérant les travaux de création d'un réseau d'assainissement sous une partie de la chaussée de la rue Leclerc à DABO-Schaeferhof par l'entreprise LINGENHELD et la mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores durant le chantier ;

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation dans la rue de Stade ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 2 mars 2026 et pour une période estimée à 30 jours, l'entreprise LINGENHELD réalise des travaux en demi-chaussée sur la rue Leclerc.

Afin de fluidifier la circulation sur le périmètre impacté par ce chantier, la circulation routière de la rue du Stade sera modifiée de la façon suivante :

- la circulation routière passera en sens unique : sens interdit dans le sens de la montée et la vitesse sera réduite à 30km/h ;
- itinéraire routier conseillé dans le sens de la descente avec interdiction faite aux véhicules supérieurs à 7.5 tonnes, exception faite pour la livraison des riverains, les véhicules de collecte des déchets et les véhicules de secours et d'incendie ;

Plan de circulation :

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de la diffusion de cet arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dabo ;
- Les Adjoints de la Commune ;
- Le SDIS de la Moselle ;
- Le pôle déchets de Sarrebourg ;
- L'entreprise LINGENHELD ;
- Et affichée à la mairie.

Fait à DABO, le 17 février 2026.

Le Maire,
Eric WEBER

A blue circular stamp of the Municipality of Dabo is visible, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE DABO' around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.